

Rapport de transparence exercice 2022

Le présent rapport annuel de transparence est publié par la Société des Artistes Interprètes (S.A.I) conformément aux articles L. 326-1 et R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle (CPI) et aux articles 7 et 13 de ses statuts.

PREAMBULE

Le calendrier des compétences dévolues à la SAI s'échelonnant sur plusieurs années et ce dernier n'étant pas encore complètement réalisé, il a été décidé par les sociétés mères (Spedidam et Adami) de partager à 50/50, au cours de l'exercice 2022, les frais de fonctionnement ainsi que les amortissements des investissements de la SAI relatifs aux Sociétés Etrangères.

La SAI a perçu en 2022 des sommes en provenance d'organismes de gestion collective étrangers et des sommes issues de la rémunération supplémentaire de 20% due par les producteurs de phonogrammes au titre de l'allongement de la durée des droits. Concernant les sommes en provenance d'organismes de gestion collective étrangers, aucune somme au titre des frais de gestion n'a été prélevée par la SAI sur ces perceptions, au motif principal que le travail de répartition est exécuté par lesdits organismes percepteurs, ou à défaut, peut être opéré de manière exceptionnelle au sein des sociétés mères. Concernant la rémunération supplémentaire de 20%, des frais de fonctionnement s'élevant à 15% des perceptions ont été prélevés sur les perceptions réalisées.

1° États financiers (art. R. 32-14 II 1°)

- 1.1. Bilan
- 1.2. Comptes de résultat
- 1.3. Annexes

2° Rapport sur les activités de l'exercice (art. R. 321-14 II 2°)

Le rapport de gestion des cogérants comprenant les faits caractéristiques de l'exercice est annexé au présent rapport.

3° Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 324-7 et principales catégories de raisons motivant ces refus (art. R. 321-14 II 3°)

Aucun.

4° Description de la structure juridique et de la gouvernance de l'organisme de gestion collective (art. R. 321-14 II 4°)

La SAI est une société civile au capital de 1.000,00 euros, régie par les articles 1832 et suivants du code civil, par les dispositions du titre II du livre III du code de la propriété intellectuelle et par ses statuts.

La société est administrée par un conseil de gérance composé de deux membres personnes physiques nommés pour une durée de deux années. Ils exercent la fonction de co-gérants de la société dont ils sont les représentants légaux et sont désignés à raison de : 1 membre proposé par la Spedidam et 1 membre proposé par l'Adami.

Les activités du conseil de gérance sont contrôlées par un conseil de surveillance nommé pour deux ans par l'assemblée générale composé de six membres personnes physiques habilitées par la loi ou les décisions sociales des sociétés associées, dans les proportions ci-après : 3 représentants de la Spedidam, dont 2 au moins sont des membres du conseil d'administration de la Spedidam ; 3 représentants de l'Adami, dont 2 au moins sont des membres du conseil d'administration de l'Adami.

5° Liste des personnes morales contrôlées par l'organisme (art. R. 321-14 II 5°)

La SAI ne contrôle aucune personne morale.

6° Montant total de la rémunération versée au cours de l'exercice, et autres avantages octroyés, aux administrateurs, dirigeants et membres de l'organe de surveillance (art. R. 321-14 II 6°)

Aucune somme n'a été versée en 2022 aux :

- Membres du conseil de gérance représentants légaux
- Membres du conseil de surveillance

7° Revenus provenant de l'exploitation des droits et recettes résultant de l'investissement de ces revenus (art. R. 321-14 II 7°)

7.1. Revenus

Par catégories de droits et types d'utilisation

PERCEPTIONS	
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	
Catégorie de droit / types d'utilisation	Perceptions
Cablodistribution	66 169,66
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	44 994,38
Communication / Retransmission par Câble - Sonore	15 563,78
Retransmission - Audiovisuel	5 611,50
Copie Privée	1 376 914,35
Copie Privée Audiovisuelle	815 346,59
Copie Privée Sonore	439 403,84
Type d'utilisation non Communiqué	122 163,92
Droit exclusif	19 823,49
Mise à Disposition - Sonore	48,08
Rémunération 20% - Sonore	20,09
Reproduction - Sonore	7 934,80
Retransmission - Sonore	1,70
Type d'utilisation Non Communiqué	11 818,82
Rémunération Equitable	4 653 948,94
Communication au Public - Audiovisuel	285 500,92
Communication au Public - Sonore	166 015,81
Communication au Public Lieux Sonorisés	12 181,59
Diffusion - Audiovisuel	176 475,39
Diffusion - Sonore	216 843,54
Execution Publique - Audiovisuel	22 540,37
Execution Publique - Sonore	87 000,18
Location - Audiovisuel	11,56
Location - Sonore	172,16
Mise à Disposition - Audiovisuel	18 276,17
Mise à Disposition - Sonore	92 312,96
Pret - Audiovisuel	21 871,87
Pret - Sonore	2 995,90
Reproduction - Sonore	1 730,85
Retransmission - Audiovisuel	1 969,97
Retransmission - Sonore	52 244,05
Type d'utilisation Non Communiqué	3 495 805,65
Total perceptions SE	6 116 856,44
RS20	
Catégorie de droit / types d'utilisation	Perceptions
RS20 - droit exclusif	1 734 917,68
Total perceptions RS20	1 734 917,68
TOTAL PERCEPTIONS	7 851 774,12

7.2. Recettes résultant de l'investissement de ces revenus

Aucun investissement n'a été réalisé par la SAI à partir des revenus.

8° Informations financières sur le coût de la gestion des droits et des autres services (art. R. 321-14 II 8°)

Aucun frais de gestion n'a été prélevé par la SAI concernant les Sociétés Etrangères
Les frais de fonctionnement de la SAI concernant les Sociétés Etrangères sont de 563 049,87 euros pour l'exercice 2022. Les montants qui figurent au tableau 8.1 « Frais de fonctionnement » ont été calculés en proportion des montants perçus par la SAI.
Ces frais de fonctionnement sont financés par moitié par la SPEDIDAM (281 524,94 euros) et pour l'autre moitié par l'ADAMI (281 524,93 euros).

Concernant la rémunération supplémentaire de 20%, la SAI prélève 15% de frais de gestion (déduction) à la perception.
Sur l'exercice 2022, le montant des frais de gestion (déduction) prélevé sur les perceptions représente 602 177,48 euros de frais de gestion.
Les frais de fonctionnement s'élèvent à 602 090,12 euros.
Le reliquat de 87,36 euros est reporté en excédent de frais de gestion.

8.1. Montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers, ventilés par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	
Catégorie de droit / types d'utilisation	Frais de fonctionnement
Cablodistribution	6 090,84
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	4 141,68
Communication / Retransmission par Câble - Sonore	1 432,63
Retransmission - Audiovisuel	516,53
Copie Privée	126 743,44
Copie Privée Audiovisuelle	75 051,75
Copie Privée Sonore	40 446,64
Type d'utilisation non Communiqué	11 245,05
Droit exclusif	1 824,73
Mise à Disposition - Sonore	4,43
Rémunération 20% - Sonore	1,85
Reproduction - Sonore	730,39
Retransmission - Sonore	0,16
Type d'utilisation Non Communiqué	1 087,91
Rémunération Equitable	428 390,85
Communication au Public - Audiovisuel	26 280,04
Communication au Public - Sonore	15 281,57
Communication au Public Lieux Sonorisés	1 121,30
Diffusion - Audiovisuel	16 244,36
Diffusion - Sonore	19 960,21
Execution Publique - Audiovisuel	2 074,82
Execution Publique - Sonore	8 008,27
Location - Audiovisuel	1,06
Location - Sonore	15,85
Mise à Disposition - Audiovisuel	1 682,30
Mise à Disposition - Sonore	8 497,31
Pret - Audiovisuel	2 013,28
Pret - Sonore	275,77
Reproduction - Sonore	159,32
Retransmission - Audiovisuel	181,33
Retransmission - Sonore	4 809,01
Type d'utilisation Non Communiqué	321 785,04
Total frais de fonctionnement SE	563 049,87

RS20	
Catégorie de droit / types d'utilisation	Frais de fonctionnement
RS20 - droit exclusif	602 090,12
Total frais de fonctionnement RS20	602 090,12

TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 165 139,99
--------------------------------------	---------------------

8.2. Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers correspondant uniquement à la gestion des droits, ventilés par catégorie de droits gérés, en distinguant le montant des frais de gestion déduits ou compensés à partir des revenus provenant de l'exploitation des droits ou des recettes résultant de l'investissement de ces revenus, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

Les frais de fonctionnement de la rémunération supplémentaire de 20% s'élevaient à 602 090,12 euros. Les frais de fonctionnement de la SAI concernant les Sociétés Etrangères sont de 563 049,87 euros. Pour la ventilation par catégorie de droits : cf. tableau 8.1 « Frais de fonctionnement ».

8.3. Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs ;

Sans objet

8.4. Nature des ressources utilisées pour couvrir les coûts ;

Concernant la rémunération supplémentaire de 20%, la SAI prélève 15% de frais de gestion (déduction) sur les sommes perçues.

8.5. Montant des déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilées par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, ainsi que finalité de ces déductions ;

Sur l'exercice 2022, la SAI réalise 602 177,48 euros de frais de gestion (déduction) sur la rémunération supplémentaire de 20%.

Aucun frais de gestion (déduction) n'a été prélevé par la SAI concernant les Sociétés Etrangères

8.6. Pourcentage que représente le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme par rapport aux revenus provenant de l'exploitation des droits de l'exercice concerné, par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

Pourcentage du coût de fonctionnement par rapport aux perceptions

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Catégorie de droit / types d'utilisation	Frais de fonctionnement	Perceptions	% coût de la gestion
Cablodistribution	6 090,84	66 169,66	9,20%
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	4 141,68	44 994,38	9,20%
Communication / Retransmission par Câble - Sonore	1 432,63	15 563,78	9,20%
Retransmission - Audiovisuel	516,53	5 611,50	9,20%
Copie Privée	126 743,44	1 376 914,35	9,20%
Copie Privée Audiovisuelle	75 051,75	815 346,59	9,20%
Copie Privée Sonore	40 446,64	439 403,84	9,20%
Type d'utilisation non Communiqué	11 245,05	122 163,92	9,20%
Droit exclusif	1 824,73	19 823,49	9,20%
Mise à Disposition - Sonore	4,43	48,08	9,20%
Rémunération 20% - Sonore	1,85	20,09	9,20%
Reproduction - Sonore	730,39	7 934,80	9,20%
Retransmission - Sonore	0,16	1,70	9,20%
Type d'utilisation Non Communiqué	1 087,91	11 818,82	9,20%
Rémunération Equitable	428 390,85	4 653 948,94	9,20%
Communication au Public - Audiovisuel	26 280,04	285 500,92	9,20%
Communication au Public - Sonore	15 281,57	166 015,81	9,20%
Communication au Public Lieux Sonorisés	1 121,30	12 181,59	9,20%
Diffusion - Audiovisuel	16 244,36	176 475,39	9,20%
Diffusion - Sonore	19 960,21	216 843,54	9,20%
Execution Publique - Audiovisuel	2 074,82	22 540,37	9,20%
Execution Publique - Sonore	8 008,27	87 000,18	9,20%
Location - Audiovisuel	1,06	11,56	9,20%
Location - Sonore	15,85	172,16	9,20%
Mise à Disposition - Audiovisuel	1 682,30	18 276,17	9,20%
Mise à Disposition - Sonore	8 497,31	92 312,96	9,20%
Pret - Audiovisuel	2 013,28	21 871,87	9,20%
Pret - Sonore	275,77	2 995,90	9,20%
Reproduction - Sonore	159,32	1 730,85	9,20%
Retransmission - Audiovisuel	181,33	1 969,97	9,20%
Retransmission - Sonore	4 809,01	52 244,05	9,20%
Type d'utilisation Non Communiqué	321 785,04	3 495 805,65	9,20%
Total frais de fonctionnement SE	563 049,87	6 116 856,44	9,20%

RS20			
Catégorie de droit / types d'utilisation	Frais de fonctionnement	Perceptions	% coût de la gestion
RS20 - droit exclusif	602 090,12	1 734 917,68	34,70%
Total frais de fonctionnement RS20	602 090,12	1 734 917,68	34,70%

TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 165 139,99	7 851 774,12	14,84%
--------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------

9° Informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits (art. R. 321-14 II 9°)

9.1. Montant total des sommes réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

SOMMES REPARTIES				
SOCIETES ETRANGERES				
Catégorie de droit / type d'utilisation	Année de perception			Total général
	2020	2021	2022	
Cablodistribution	0,00	974,76	58 893,08	59 867,84
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel		974,76	43 328,88	44 303,64
Communication / Retransmission par Câble - Sonore			15 564,20	15 564,20
Copie Privée	0,00	489 755,53	1 226 330,88	1 716 086,41
Copie Privée Audiovisuelle		398 925,03	747 829,10	1 146 754,13
Copie Privée Sonore		79 763,97	360 263,18	440 027,15
Type d'utilisation non Communiqué		11 066,53	118 238,60	129 305,13
Droit exclusif	0,00	7 026,39	1 572,04	8 598,43
Mise à Disposition - Sonore			48,08	48,08
Reproduction - Sonore		4 497,25	1 522,27	6 019,52
Retransmission - Sonore			1,69	1,69
Type d'utilisation Non Communiqué		2 529,14		2 529,14
Rémunération Equitable	41 240,50	1 282 751,36	3 488 011,59	4 812 003,45
Communication au Public - Audiovisuel		200 302,28	13 773,56	214 075,84
Communication au Public - Sonore		20 858,66	129 336,53	150 195,19
Communication au Public Lieux Sonorisés		42,18	10 643,70	10 685,88
Diffusion - Audiovisuel			93 721,29	93 721,29
Diffusion - Sonore		108 143,70	162 757,08	270 900,78
Execution Publique - Audiovisuel		47,60	9 998,54	10 046,14
Execution Publique - Sonore		98 603,72	53 092,64	151 696,36
Location - Audiovisuel		50,15		50,15
Location - Sonore		595,68		595,68
Mise à Disposition - Audiovisuel		21 579,35	279,10	21 858,45
Mise à Disposition - Sonore		3,45	24 754,41	24 757,86
Pret - Audiovisuel		1 135,36	18 505,21	19 640,57
Pret - Sonore		1 482,76	3 833,84	5 316,60
Reproduction - Sonore			860,87	860,87
Retransmission - Audiovisuel		75 338,22		75 338,22
Retransmission - Sonore		2 901,78	52 184,84	55 086,62
Type d'utilisation non Communiqué	41 240,50	751 666,47	2 914 269,98	3 707 176,95
Total sommes réparties SE	41 240,50	1 780 508,04	4 774 807,59	6 596 556,13

RS20				
Catégorie de droit/type d'utilisation	Année de perception			Total général
		2021	2022	
RS20 - droit exclusif		584 439,90		584 439,90
Total sommes réparties RS20	0,00	584 439,90	0,00	584 439,90

TOTAL SOMMES REPARTIES	41 240,50	2 364 947,94	4 774 807,59	7 180 996,03
-------------------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

9.2. Montant total des sommes versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

SOMMES EFFECTIVEMENT VERSEES AUX TITULAIRES DE DROITS		
SOCIETES ETRANGERES		
Catégorie de droit / types d'utilisation	Artistes Interprètes	OGC Adami/Spedidam
Cablodistribution	5 873,34	53 652,04
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	490,59	43 484,92
Communication / Retransmission par Câble - Sonore	5 382,75	10 167,12
Copie Privée	164 982,97	1 540 859,86
Copie Privée Audiovisuelle	20 250,44	1 119 323,96
Copie Privée Sonore	123 864,03	313 303,13
Type d'utilisation non Communiqué	20 868,50	108 232,77
Droit exclusif	4 373,26	4 153,24
Mise à Disposition - Sonore	12,46	35,32
Reproduction - Sonore	4 007,44	1 926,26
Retransmission - Sonore	0,11	1,58
Type d'utilisation Non Communiqué	353,25	2 190,08
Rémunération équitable	1 050 669,76	3 717 229,92
Communication au Public - Audiovisuel	5 914,68	208 154,98
Communication au Public - Sonore	45 173,64	98 807,83
Communication au Public Lieux Sonorisés	4 843,32	4 240,79
Diffusion - Audiovisuel	486,00	92 866,05
Diffusion - Sonore	64 970,34	203 080,99
Execution Publique - Audiovisuel	0,77	10 022,61
Execution Publique - Sonore	45 161,86	107 472,12
Location - Audiovisuel	5,79	47,83
Location - Sonore	284,28	349,26
Mise à Disposition - Audiovisuel	329,51	21 506,83
Mise à Disposition - Sonore	7 654,52	17 003,48
Pret - Audiovisuel	261,63	19 337,27
Pret - Sonore	1 461,42	3 804,33
Reproduction - Sonore		860,87
Retransmission - Audiovisuel	1 706,65	73 642,69
Retransmission - Sonore	2 136,89	51 796,21
Type d'utilisation Non Communiqué	870 278,46	2 804 235,78
Total sommes versées SE	1 225 899,33	5 315 895,06
RS20		
Catégorie de droit / types d'utilisation	Artistes Interprètes	
RS20 - droit exclusif	316 308,59	
Total sommes versées RS20	316 308,59	
TOTAL SOMMES VERSEES	1 542 207,92	5 315 895,06

9.3. Fréquence des versements.

La fréquence des règlements est trimestrielle pour les droits perçus des organismes de gestion collective étrangers.

Concernant la rémunération supplémentaire de 20%, la fréquence des règlements est annuelle.

9.4. Montant total des sommes facturées ;

FACTURES SE - 2022				
Date	Gestionnaire	Numéro	OGC	Montant HT
03/01/2022	adami	B-220001	vdfs	3 128,37
05/01/2022	adami	B-220002	abramus	124 873,15
12/01/2022	spedidam	B-220003	raap	824,08
12/01/2022	spedidam	B-220004	raap	5 426,85
12/01/2022	adami	B-220005	raap	16 147,22
18/01/2022	adami	B-220006	norma	90 835,65
24/01/2022	spedidam	B-220007	gramex danemark	21 959,06
26/01/2022	adami	B-220008	sawp	1 970,43
26/01/2022	adami	B-220009	gramex danemark	37 741,65
16/02/2022	adami	B-220010	artisti	28 133,89
16/02/2022	adami	B-220011	pi	5 695,33
16/02/2022	spedidam	B-220012	playright	8 227,61
16/02/2022	spedidam	B-220013	gvl	242 399,03
03/03/2022	adami	B-220014	playright	50 224,55
18/03/2022	adami	B-220015	becs	0,00
18/03/2022	adami	B-220016	sena	185 779,04
18/03/2022	adami	B-220017	vdfs	1 317,50
23/03/2022	adami	B-220018	gramo	6 234,09
23/03/2022	adami	B-220019	becs	26 116,17
23/03/2022	spedidam	B-220020	itsright	2 317,31
23/03/2022	spedidam	B-220021	artisti	28 978,15
05/04/2022	adami	B-220022	vois	5 320,96
05/04/2022	adami	B-220023	norma	22 608,93
06/04/2022	spedidam	B-220024	ppl	7 264,34
12/04/2022	adami	B-220025	sawp	1 697,58
12/04/2022	adami	B-220026	huzip	552,23
12/04/2022	adami	B-220027	gramex finlande	8 743,81
13/04/2022	spedidam	B-220028	gvl	293 619,75
13/04/2022	spedidam	B-220029	gramex finlande	3 134,25
26/04/2022	spedidam	B-220030	agata	1 158,05
26/04/2022	spedidam	B-220031	playright	1 019,86
11/05/2022	adami	B-220032	credidam	-12 743,33
11/05/2022	adami	B-220033	credidam	12 276,83
11/05/2022	adami	B-220034	norma	2 865,96
12/05/2022	spedidam	B-220035	credidam	7 849,31
12/05/2022	adami	B-220036	credidam	39 486,57
16/05/2022	adami	B-220037	fkmp	13 080,58
18/05/2022	adami	B-220038	actores	2 359,51
25/05/2022	adami	B-220039	ppl	1 568,33
25/05/2022	adami	B-220040	eji	4 059,02
25/05/2022	adami	B-220041	eji	5 046,28
25/05/2022	spedidam	B-220042	playright	190 668,49
25/05/2022	spedidam	B-220043	eji	1 501,10
08/06/2022	spedidam	B-220044	agata	619,94
14/06/2022	adami	B-220045	sami	19 321,81
21/06/2022	adami	B-220046	sena	44 998,47
21/06/2022	spedidam	B-220047	sami	15 822,75
21/06/2022	adami	B-220048	swissperform	50 330,13
30/06/2022	adami	B-220049	gramex danemark	38 189,56
30/06/2022	adami	B-220050	ppl	120 101,57
30/06/2022	adami	B-220051	gvl	223 621,66
06/07/2022	spedidam	B-220052	sena	18 989,64
06/07/2022	adami	B-220053	norma	32 038,10
06/07/2022	adami	B-220054	gramo	894,24
06/07/2022	adami	B-220055	playright	293 510,13
06/07/2022	adami	B-220056	playright	1 539,84
15/07/2022	adami	B-220057	vdfs	843,31
21/07/2022	spedidam	B-220058	gramex danemark	20 588,31
21/07/2022	spedidam	B-220059	ppl	43 935,52
21/07/2022	spedidam	B-220060	eji	1 478,99
21/07/2022	adami	B-220061	eji	4 174,68
21/07/2022	spedidam	B-220062	itsright	20 115,34
28/07/2022	adami	B-220063	eji	3 684,91
22/08/2022	adami	B-220064	gramex finlande	690,76
25/08/2022	spedidam	B-220065	artisti	2 782,31
26/08/2022	spedidam	B-220066	gramex finlande	557,48
26/08/2022	adami	B-220067	becs	60,01
13/09/2022	adami	B-220068	norma	3 692,32
13/09/2022	adami	B-220069	sampra	11 628,19
16/09/2022	adami	B-220070	sena	26 306,44
16/09/2022	adami	B-220071	playright	389 937,55
26/09/2022	adami	B-220072	gda	490,17
26/09/2022	adami	B-220073	gda	913,49

(Suite des montants facturés en 2022)

06/10/2022	adami	B-220074	playright	181 608,75
06/10/2022	adami	B-220075	vdfs	27 250,00
07/10/2022	adami	B-220076	sami	19 152,90
10/10/2022	adami	B-220077	ppl	2 295,51
12/10/2022	adami	B-220078	ppl	26,69
14/10/2022	spedidam	B-220079	norma	825,93
19/10/2022	spedidam	B-220080	sena	354,14
19/10/2022	spedidam	B-220081	sena	49 104,11
19/10/2022	spedidam	B-220082	sena	26 767,11
25/10/2022	spedidam	B-220083	artisti	568,10
25/10/2022	spedidam	B-220084	norma	2 825,99
25/10/2022	spedidam	B-220085	playright	139,50
25/10/2022	spedidam	B-220086	gvl	43 608,48
25/10/2022	spedidam	B-220087	sena	11 860,37
25/10/2022	spedidam	B-220088	sami	21 616,23
25/10/2022	adami	B-220089	swissperform	8 410,49
26/10/2022	adami	B-220090	playright	198 762,84
27/10/2022	spedidam	B-220091	playright	87 153,34
28/10/2022	adami	B-220092	lsg	38 557,36
03/11/2022	spedidam	B-220093	ppl	3 486,75
04/11/2022	adami	B-220094	norma	14 060,56
07/11/2022	adami	B-220095	aie	873,00
09/11/2022	adami	B-220096	swissperform	14,60
09/11/2022	adami	B-220097	swissperform	69,15
10/11/2022	adami	B-220098	playright	553,33
17/11/2022	adami	B-220099	cpra	85 868,92
18/11/2022	adami	B-220100	sawp	2 158,44
24/11/2022	adami	B-220101	nuovo imaie	367 402,21
24/11/2022	adami	B-220102	becs	193,54
02/12/2022	adami	B-220103	gramex finlande	6 393,85
02/12/2022	adami	B-220104	eji	56,55
02/12/2022	adami	B-220105	eji	3 443,52
05/12/2022	adami	B-220106	vdfs	2 052,77
07/12/2022	adami	B-220107	nuovo imaie	256 260,39
09/12/2022	spedidam	B-220108	ppl	64,44
09/12/2022	adami	B-220109	sami	3 704,73
13/12/2022	adami	B-220110	becs	245,78
15/12/2022	adami	B-220111	huzip	10 067,60
19/12/2022	adami	B-220112	ppl	76 023,86
19/12/2022	adami	B-220113	aie	146 893,57
20/12/2022	adami	B-220114	swissperform	161 900,53
20/12/2022	adami	B-220115	pi	5 366,32
20/12/2022	adami	B-220116	vdfs	9 004,00
20/12/2022	adami	B-220117	aie	5 027,59
21/12/2022	adami	B-220118	aisge	373 479,73
21/12/2022	adami	B-220119	aisge	476,15
21/12/2022	adami	B-220120	gda	42 340,98
21/12/2022	adami	B-220121	raap	4 270,77
21/12/2022	adami	B-220122	raap	2 265,91
21/12/2022	adami	B-220123	stoart	108 125,85
23/12/2022	adami	B-220124	artisti	71 112,56
23/12/2022	adami	B-220125	gda	17 787,23
23/12/2022	adami	B-220126	aie	-5 027,59
23/12/2022	adami	B-220127	eji	9 127,52
23/12/2022	adami	B-220128	eji	8 992,37
28/12/2022	spedidam	B-220129	sami	5 575,80
28/12/2022	spedidam	B-220130	agata	1 677,91
29/12/2022	spedidam	B-220131	gramex finlande	3 002,33
29/12/2022	spedidam	B-220132	playright	6 833,08
29/12/2022	spedidam	B-220133	raap	1 258,61
30/12/2022	spedidam	B-220134	stoart	46 032,25
30/12/2022	spedidam	B-220135	aie	85 441,97
30/12/2022	spedidam	B-220135BIS	aie	4 359,68
30/12/2022	adami	B-220136	sena	28 681,70
31/12/2022	spedidam	B-220137	gda	11 180,70
31/12/2022	spedidam	B-220138	sena	28 611,42
31/12/2022	spedidam	B-220139	norma	6 178,30
31/12/2022	spedidam	B-220140	ppl	73,65
31/12/2022	adami	B-220141	norma	109 715,50
31/12/2022	adami	B-220142	gramo	12 347,50
31/12/2022	spedidam	B-220143	ppl	30 238,92
TOTAL FACTURES SE				5 789 559,80

FACTURES RS20 - 2022

Date	Numéro	Producteur	Montant HT
24/01/2022	RS-220001	FRANCIS DREYFUS	8 092,36
24/01/2022	RS-220002	BMG RIGHTS	14 540,79
23/02/2022	RS-220003	BMG RIGHTS	45,96
27/04/2022	RS-220004	WARNER MUSIC	411 902,51
09/06/2022	RS-220005	SONY MUSIC	50 511,31
09/06/2022	RS-220006	SONY MUSIC	20 215,24
09/06/2022	RS-220007	SONY MUSIC	68 356,74
06/10/2022	RS-220008	SONY MUSIC	249 509,54
07/12/2022	RS-220009	WARNER MUSIC	248 527,45
07/12/2022	RS-220010	BMG RIGHTS	6 518,69
07/12/2022	RS-220011	BMG RIGHTS	33 125,28
TOTAL FACTURES RS20			1 111 345,87

9.5. Montant total des sommes perçues mais non encore réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

SOMMES PERCUES NON REPARTIES

SOCIETES ETRANGERES			
Catégorie de droit / type d'utilisation	Année de perception		Total général
	2021	2022	
Cablodistribution	0,00	7 277,00	7 277,00
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel		1 665,50	1 665,50
Retransmission - Audiovisuel		5 611,50	5 611,50
Copie Privée	9 724,95	151 237,44	160 962,39
Copie Privée Audiovisuelle	3 430,93	118 046,58	121 477,51
Copie Privée Sonore	6 294,02	26 000,67	32 294,69
Type d'utilisation non Communiqué		7 190,19	7 190,19
Droit exclusif	8 432,57	18 241,11	26 673,68
Mise à Disposition - Sonore	4 837,31		4 837,31
Rémunération 20% - Sonore		20,09	20,09
Reproduction - Sonore		6 402,20	6 402,20
Retransmission - Audiovisuel	3 595,26		3 595,26
Type d'utilisation Non Communiqué		11 818,82	11 818,82
Rémunération Equitable	25 066,97	1 165 301,50	1 190 368,47
Communication au Public - Audiovisuel		271 727,57	271 727,57
Communication au Public - Sonore	8 777,00	38 179,53	46 956,53
Communication au Public Lieux Sonorisés		1 568,29	1 568,29
Diffusion - Audiovisuel		65 649,12	65 649,12
Diffusion - Sonore		70 159,84	70 159,84
Execution Publique - Audiovisuel		12 158,96	12 158,96
Execution Publique - Sonore		33 387,49	33 387,49
Location - Audiovisuel		11,56	11,56
Location - Sonore		172,16	172,16
Mise à Disposition - Audiovisuel		17 997,07	17 997,07
Mise à Disposition - Sonore		67 558,25	67 558,25
Pret - Audiovisuel		3 366,95	3 366,95
Pret - Sonore		37,47	37,47
Reproduction - Sonore		0,42	0,42
Retransmission - Audiovisuel		1 969,97	1 969,97
Retransmission - Sonore		189,04	189,04
Type d'utilisation Non Communiqué	16 289,97	581 167,81	597 457,78
Total sommes perçues non réparties SE	43 224,49	1 342 057,05	1 385 281,54

RS20			
Catégorie de droit / type d'utilisation	Année de perception		Total général
	2021	2022	
RS20 - droit exclusif	1 353 219,24	1 474 680,03	2 827 899,27
Total sommes perçues non réparties RS20	1 353 219,24	1 474 680,03	2 827 899,27

TOTAL SOMMES PERCUES NON REPARTIES	1 396 443,73	2 816 737,08	4 213 180,81
---	---------------------	---------------------	---------------------

9.6. Montant total des sommes réparties mais non encore versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

SOMMES AFFECTÉES NON RÉGLÉES						
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES						
Catégorie de droit / type d'utilisation	Année de perception					Total général
	2018	2019	2020	2021	2022	
Cablodistribution	5,64	0,00	1,76	52,76	55,24	115,40
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	5,64		1,76		55,24	62,64
Communication / Retransmission par Câble - Sonore				52,76		52,76
Copie Privée	18,97	9 175,15	2 393,34	4 689,39	4 473,55	20 750,40
Copie Privée Audiovisuelle	11,67	286,63	289,60	804,36	504,50	1 896,76
Copie Privée Sonore	1,00	8 852,53	1 850,96	1 822,25	3 298,45	15 825,19
Type d'utilisation non Communiqué	6,30	35,99	252,78	2 062,78	670,60	3 028,45
Droit exclusif	21,51	0,00	44,33	85,22	0,65	151,71
Mise à Disposition - Sonore						0,00
Reproduction - Sonore			5,64	85,22	0,65	91,51
Retransmission - Sonore						0,00
Type d'utilisation Non Communiqué	21,51		38,69			60,20
Rémunération Equitable	3 084,64	44 247,19	21 591,79	22 134,95	21 234,00	112 292,57
Communication au Public - Audiovisuel	77,20	24,07	48,36	38,32	36,22	224,17
Communication au Public - Sonore		854,23	1 640,84	2 087,93	610,42	5 193,42
Communication au Public Lieux Sonorisés		3,84		0,19	73,51	77,54
Diffusion - Audiovisuel						0,00
Diffusion - Sonore	385,70	534,30	1 886,57	797,69	336,69	3 940,95
Execution Publique - Audiovisuel	0,29		0,09		0,38	0,76
Execution Publique - Sonore		48,30	175,32	1 183,01	110,89	1 517,52
Location - Audiovisuel		0,95	15,55	3,11		19,61
Location - Sonore	32,75	62,73	22,32	3,16		120,96
Mise à Disposition - Audiovisuel			2,09	23,08		25,17
Mise à Disposition - Sonore			231,27	288,17	52,45	571,89
Pret - Audiovisuel				1,05	12,87	13,92
Pret - Sonore		2,37	0,95	12,58	38,97	54,87
Reproduction - Sonore		0,02	0,19			0,21
Retransmission - Audiovisuel		21,93	54,70	33,41		110,04
Retransmission - Sonore		0,64	0,86	22,39	5,13	29,02
Type d'utilisation non Communiqué	2 588,70	42 693,81	17 512,68	17 640,86	19 956,47	100 392,52
Total sommes affectées non réglées SE	3 130,76	53 422,34	24 031,22	26 962,32	25 763,44	133 310,08

RS20				
Catégorie de droit / type d'utilisation	Année de perception			Total général
	2021	2022		
RS20 - droit exclusif	268 478,13			268 478,13
Total sommes affectées non réglées RS20	268 478,13	0,00		268 478,13

TOTAL SOMMES AFFECTÉES NON RÉGLÉES	3 130,76	53 422,34	24 031,22	295 440,45	25 763,44	401 788,21
---	-----------------	------------------	------------------	-------------------	------------------	-------------------

9.7. Motifs du non-respect par l'organisme des délais qui lui sont applicables dans le versement des sommes dues aux titulaires de droits conformément à l'article L. 324-12 ;

Au cours de l'exercice 2022, la SAI a perçu des droits à répartir de la part d'organismes de gestion collective étrangers en vertu d'accords de représentation conclus par ses sociétés mères. Pour ce type de rémunérations, le délai de versement aux ayants droits est le délai prévu par l'article L. 324-12 III, soit six mois à compter de leur réception. La loi prévoit cependant qu'il peut être dérogé à ce délai pour un « motif légitime, notamment le manque d'information permettant l'identification ou la localisation des titulaires de droits bénéficiaires ». Or il est fréquent, précisément, que les fichiers fournis à la SAI par les organismes homologues étrangers ne comprennent pas l'ensemble des informations nécessaires au paiement, notamment le nom des artistes-interprètes permettant l'individualisation des sommes à verser. Cette situation impose à la SAI des procédures et recherches complémentaires pouvant expliquer le dépassement légitime par la SAI du délai de six mois.

Concernant les perceptions 2022 correspondant à la rémunération supplémentaire de 20% due au titre de l'allongement de la durée des droits dans le domaine sonore, la SAI respecte également le délai fixé par l'article L. 324-12. En effet le délai maximal de versement fixé par l'article L. 324-12 I est dans ce cas de neuf mois à compter de la fin de l'exercice au cours duquel les revenus provenant de l'exploitation des droits ont été perçus, soit s'agissant des revenus perçus en 2022 un délai maximal au 30 septembre 2023. La loi prévoit cependant qu'il peut être dérogé à ce délai pour un « motif légitime, notamment le manque d'informations permettant l'identification ou la localisation des titulaires de droits bénéficiaires ».

En ce qui concerne les perceptions de 2021, pour rappel il s'agit du premier traitement de cette rémunération par la SAI après trois années d'actions afin que la SAI obtienne les premières déclarations et règlements des producteurs.

La SAI a développé un outil de gestion permettant de gérer :

- les perceptions ;
- les répartitions aux artistes ;
- les règlements et les bordereaux détaillés ;
- les déclarations sociales ;
- la relation artiste.

Les premières perceptions ont été réparties au mois d'octobre 2022. La SAI ne disposait pas des informations suffisantes de la part des producteurs pour répartir, notamment l'éligibilité des artistes à la rémunération supplémentaire de 20% et l'hétérogénéité des fichiers communiqués par les producteurs.

Des travaux d'identification des bénéficiaires se sont révélés particulièrement difficiles en raison de l'ancienneté des enregistrements et du grand nombre de bénéficiaires décédés et de la recherche des héritiers.

La SAI s'attache à payer les artistes au fur et à mesure des informations obtenues permettant de procéder aux règlements de leurs droits.

9.8. Montant total des sommes qui ne peuvent être réparties, avec une explication de l'utilisation qui en a été faite.

NEANT

10° Informations sur les relations avec les autres organismes de gestion collective (art. R. 321-14 II 10°)

10.1. Montant des sommes reçues des autres organismes et des sommes versées à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

SOMMES PERCUES DES AUTRES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE

OGC / Catégorie de droits	Perceptions	OGC / Catégorie de droits	Perceptions
ABRAMUS (Brésil)	124 873,15	ITSRIGHT (Italie)	26 220,66
Cablodistribution	15 563,78	Copie Privée	20 901,74
Rémunération Equitable	109 309,37	Droit exclusif	48,08
		Rémunération Equitable	5 270,84
ACTORES (Colombie)	2 359,51	LSG (Autriche)	70 087,69
Rémunération Equitable	2 359,51	Copie Privée	13 932,01
		Rémunération Equitable	56 155,68
AGATA (Lituanie)	3 455,90	NORMA (Pays-Bas)	285 647,24
Copie Privée	1 033,70	Copie Privée	82 602,27
Rémunération Equitable	2 422,20	Rémunération Equitable	203 044,97
AIE (Espagne)	264 066,40	NUOVO IMAIE (Italie)	943 130,89
Copie Privée	27 160,52	Copie Privée	278 003,91
Rémunération Equitable	236 905,88	Rémunération Equitable	665 126,98
AISGE (Espagne)	373 955,88	PI (Serbie)	11 061,65
Cablodistribution	88,04	Rémunération Equitable	11 061,65
Copie Privée	84 706,48		
Rémunération Equitable	289 161,36	PLAYRIGHT (Belgique)	1 410 178,87
		Copie Privée	666 609,16
ARTISTI (Canada)	131 575,01	Droit exclusif	6 832,15
Droit exclusif	1 054,79	Rémunération Equitable	736 737,56
Rémunération Equitable	130 520,22		
BECS (Royaume-Uni)	26 615,50	PPL (Royaume-Uni)	285 079,58
Cablodistribution	26 555,49	Droit exclusif	11 280,46
Copie Privée	60,01	Rémunération Equitable	273 799,12
CPRA (Japon)	85 868,92	RAAP (Irlande)	30 193,44
Copie Privée	108,75	Droit exclusif	586,22
Rémunération Equitable	85 760,17	Rémunération Equitable	29 607,22
CREDIDAM (Roumanie)	59 612,71	SAMI (Suède)	79 618,42
Copie Privée	9 916,53	Copie Privée	117,91
Rémunération Equitable	49 696,18	Rémunération Equitable	79 500,51
EJI (Hongrie)	23 445,05	SAMPRA (Afrique du Sud)	11 628,19
Copie Privée	12 196,30	Rémunération Equitable	11 628,19
Droit exclusif	21,79		
Rémunération Equitable	11 226,96	SAWP (Pologne)	5 826,45
		Copie Privée	5 826,45
FKMP (Corée du Sud)	13 080,58		
Rémunération Equitable	13 080,58	SENA (Pays-Bas)	421 452,44
		Rémunération Equitable	421 452,44
GDA (Portugal)	75 709,01	STOART (Pologne)	108 125,85
Copie Privée	22 123,81	Rémunération Equitable	108 125,85
Rémunération Equitable	53 585,20		
		SWISSPERFORM (Suisse)	220 724,90
GRAMEX DANEMARK (Danemark)	118 478,58	Copie Privée	75 200,77
Copie Privée	111,52	Rémunération Equitable	145 524,13
Rémunération Equitable	118 367,06		
		VDFS (Autriche)	43 595,95
GRAMEX FINLANDE (Finlande)	22 522,48	Cablodistribution	23 962,35
Copie Privée	1 118,47	Copie Privée	18 209,27
Rémunération Equitable	21 404,01	Rémunération Equitable	1 424,33
GRAMO (Norvège)	19 475,83	VOIS (Russie)	5 320,96
Rémunération Equitable	19 475,83	Rémunération Equitable	5 320,96
GVL (Allemagne)	803 248,92		
Copie Privée	56 974,77	Sous-total (2)	3 957 893,18
Rémunération Equitable	746 274,15		
		Total sommes perçus des autres OGC	6 116 856,44
HUZIP (Croatie)	10 619,83		
Rémunération Equitable	10 619,83		
Sous-total (1)	2 158 963,26		

MONTANT DES SOMMES VERSÉES A D'AUTRES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE :

Concernant les perceptions en provenance des Sociétés Etrangères, la Spedidam et l'Adami ont confié à la SAI la perception des sommes versées pour le compte de leurs associés en vertu des accords bilatéraux conclus avec les organismes de gestion collective étrangers ; levèlement des sommes dues, en vertu de ces mêmes accords, aux organismes de gestion collective étrangers, reste-lui du ressort de la Spedidam et de l'Adami. En conséquence la SAI a procédé directement aux versements aux associés ayant confié un double mandat, à la fois à la Spedidam et à l'Adami. Pour les associés ayant confié un mandat unique à l'une ou l'autre de ces deux sociétés, la SAI a reversé les montants correspondant à l'une et l'autre afin qu'elle procède aux versements de leurs propres associés.

Concernant la rémunération supplémentaire de 20%, les accords étaient en cours de négociation avec les organismes de gestion collective étrangers de sorte qu'aucun versement n'a eu lieu en 2022. Les premiers paiements sont prévus en 2023.

SOMMES REPARTIES A D'AUTRES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE

Catégorie de droit / type d'utilisation	Adami	Spedidam	Remb OGC SE
Cablodistribution	50 101,39	3 550,65	284,35
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	43 409,58	75,34	278,09
Communication / Retransmission par Câble - Sonore	6 691,81	3 475,31	6,26
Copie Privée	1 407 059,02	133 800,84	9 423,46
Copie Privée Audiovisuelle	1 118 708,44	615,52	6 893,52
Copie Privée Sonore	287 882,72	25 420,41	1 827,13
Type d'utilisation non Communiqué	467,86	107 764,91	702,81
Droit exclusif	1 917,82	2 235,42	0,30
Mise à Disposition - Sonore		35,32	0,30
Reproduction - Sonore	1 916,24	10,02	
Retransmission - Sonore	1,58		
Type d'utilisation Non Communiqué		2 190,08	
Rémunération Equitable	2 615 759,55	1 101 470,37	44 198,14
Communication au Public - Audiovisuel	208 153,33	1,65	11,11
Communication au Public - Sonore	87 052,57	11 755,26	5 645,70
Communication au Public Lieux Sonorisés	2 899,53	1 341,26	1 528,25
Diffusion - Audiovisuel	92 866,05		369,23
Diffusion - Sonore	167 499,43	35 581,56	3 592,24
Execution Publique - Audiovisuel	10 022,61		22,68
Execution Publique - Sonore	87 927,02	19 545,10	54,41
Location - Audiovisuel	47,83		
Location - Sonore	349,26		
Mise à Disposition - Audiovisuel	21 506,83		
Mise à Disposition - Sonore	16 279,87	723,61	11,38
Pret - Audiovisuel	19 323,79	13,48	27,75
Pret - Sonore	2 685,68	1 118,65	1,25
Reproduction -Sonore	860,87		
Retransmission - Audiovisuel	73 642,69		
Retransmission - Sonore	46 501,79	5 294,42	1 171,93
Type d'utilisation Non Communiqué	1 778 140,40	1 026 095,38	31 762,21
Total sommes versées à d'autres OGC	4 074 837,78	1 241 057,28	53 906,25

10.2. Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits dus à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

cf réponse 10.1

10.3. Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les sommes versées par d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme ;

cf préambule

10.4. Montant des sommes réparties directement aux titulaires de droits, provenant d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ;

SOMMES REPARTIES AUX TITULAIRES DE DROITS PROVENANT D'AUTRES ORGANISMES	
Catégorie de droit / type d'utilisation	Artistes interprètes
Cablodistribution	5 931,49
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	540,69
Communication / Retransmission par Câble - Sonore	5 390,80
Copie Privée	165 802,11
Copie Privée Audiovisuelle	20 536,79
Copie Privée Sonore	124 895,93
Type d'utilisation non Communiqué	20 369,39
Droit exclusif	4 444,89
Mise à Disposition - Sonore	12,46
Reproduction - Sonore	4 093,26
Retransmission - Sonore	0,11
Type d'utilisation Non Communiqué	339,06
Rémunération Equitable	1 050 571,87
Communication au Public - Audiovisuel	5 909,60
Communication au Public - Sonore	45 741,69
Communication au Public Lieux Sonorisés	4 916,84
Diffusion - Audiovisuel	486,00
Diffusion - Sonore	64 227,58
Execution Publique - Audiovisuel	0,86
Execution Publique - Sonore	44 170,81
Location - Audiovisuel	2,34
Location - Sonore	246,41
Mise à Disposition - Audiovisuel	351,60
Mise à Disposition - Sonore	7 742,91
Pret - Audiovisuel	275,55
Pret - Sonore	1 508,98
Reproduction - Sonore	0,00
Retransmission - Audiovisuel	1 695,47
Retransmission - Sonore	2 118,20
Type d'utilisation Non Communiqué	871 177,03
Total sommes réparties aux titulaires de droit provenant d'autres organismes	1 226 750,36

Comptes annuels

SAI

16 RUE AMELIE

75007 PARIS

Exercice du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Comptes arrêtés au : 31 décembre 2022
En Euros

APE : 9002Z

SIRET : 479 621 575 00014

Sommaire

Bilan actif	1
Bilan passif	2
Compte de résultat	3
Faits caractéristiques	5
Règles et méthodes comptables	6
Immobilisations	8
Amortissements	9
Etat des échéances, créances et des dettes	10
Charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avances	12
Détail bilan actif	14
Détail bilan passif	15
Détail compte de résultat	16
Affectation des droits au 31/12/2022	19
Récapitulation des sommes perçues non encore réparties au 31/12/2022	20
Détail des sommes perçues non encore réparties au 31/12/2022	21
Sommes réparties mais non encore versées au 31/12/2022	22
Sommes réparties mais non encore versées détaillées par type d'utilisation Au 31/12/2022	23
Sommes versées au 31/12/2022	24
Sommes qui ne peuvent être réparties utilisées pour des actions culturelles	25
Tableau de financement	26

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	324 808	222 617	102 191	80 538
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes	121 698		121 698	116 298
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	11 508	6 833	4 674	7 317
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		458 014	229 451	228 563	204 153
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 847 134		1 847 134	2 204 743
	Autres créances	738 807		738 807	1 520 452
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	3 512 512		3 512 512	3 366 357	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 360		4 360	162 056
	TOTAL (III)	6 102 813		6 102 813	7 253 607
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		6 560 827	229 451	6 331 376	7 457 761

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 000	1 000
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	262	453 149
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	354 191 210 891	545 113 281 570
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	5 765 032	5 834 988
	Produits constatés d'avance (1)		341 940
	Total des dettes	6 330 376	7 456 761
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	6 331 376	7 457 761
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	0,00	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	6 330 114	7 003 611	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2022	31/12/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 165 140		1 165 140	796 146
	Montant net du chiffre d'affaires	1 165 140		1 165 140	796 146
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				40 036
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				328
	Autres produits			59	11
	Total des produits d'exploitation (1)				1 165 199
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			656 425	535 167
	Impôts, taxes et versements assimilés			5 220	4 341
	Salaires et traitements			276 331	153 576
	Charges sociales du personnel			159 442	80 720
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			66 205	62 689
Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			72	28	
Total des charges d'exploitation (2)				1 163 696	836 521
RESULTAT D'EXPLOITATION				1 503	

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 503	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 503	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 503	
Total des charges exceptionnelles		1 503	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 503)	
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		1 165 199	836 521
TOTAL DES CHARGES		1 165 199	836 521
RESULTAT DE L'EXERCICE			

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs : 12 002 euros

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Annexe libre

Faits caractéristiques de l'exercice.

Les perceptions de l'exercice 2022 n'ont pas diminué autant que prévu à la suite de la crise sanitaire de la COVID 19.

Les chiffres de perception en provenance des organismes de gestion collective étrangers sont ainsi très légèrement en recul pour l'année 2022 par rapport à l'année 2021, ce recul étant essentiellement dû à quelques décalages d'encaissements d'une année sur l'autre.

Au titre de la rémunération supplémentaire de 20%, la SAI a poursuivi ses perceptions annuelles. Néanmoins, certaines déclarations de phonogrammes et de recettes de la part de majors de l'industrie phonographique ne sont toujours pas parvenues à la SAI. L'impact des absences de déclaration est bien évidemment un manque à gagner pour les artistes interprètes éligibles.

Le montant total des rémunérations encaissées au titre de la rémunération supplémentaire de 20% pour l'année 2022 a été de 1.908.409 € TTC, soit 1.734.918 € H.T.

Les premières répartitions et paiements ont eu lieu début octobre 2022.

Au titre de la rémunération en provenance des OGC étrangers, la SAI a perçu 6.116.856 € au cours de l'année 2022. Elle a procédé au cours de l'année 2022 à des paiements directs aux artistes-interprètes associés des deux sociétés d'un montant total de 1.226.750 €. Le solde est payé aux artistes interprètes associés uniquement de l'Adami ou de la Spedidam par la société dont ils sont membres.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 331 376** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 165 199** euros et un total **charges** de **1 165 199** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **0 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Remarque générale

Il est à noter qu'à compter de l'exercice 2022, il a été choisi de créer des sous comptes afin d'isoler l'activité RS20 puisque celle-ci n'est pas refacturée aux sociétés mères.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	356 506		90 000			446 506
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	356 506		90 000			446 506
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	13 553		2 118		4 164	11 508
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 553		2 118		4 164	11 508
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	370 060		92 118		4 164	458 014

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	159 670	62 947		222 617
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	159 670	62 947		222 617
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	6 236	3 258	2 661	6 833
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 236	3 258	2 661	6 833
TOTAL	165 906	66 205	2 661	229 451

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 847 134	1 847 134	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	738 807	738 807	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avances	4 360	4 360		
TOTAL DES CREANCES		2 590 301	2 590 301	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	354 191	354 191		
	Personnel et comptes rattachés	24 816	24 816		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 148	42 148		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	141 427	141 427		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 500	2 500		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	5 765 032	5 765 032		
TOTAL DES DETTES		6 330 114	6 330 114		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer		370 221
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		327 091
<i>FOURN. FACT. NON PARVENUES</i>	327 091	
Dettes fiscales et sociales		43 130
<i>CONGES A PAYER</i>	24 816	
<i>CH. SOC. S/ CP</i>	14 263	
<i>ORG SOC TAXE APPRENT A PAYER</i>	2 158	
<i>ORG SOC FORMATION PROF A PAYER</i>	1 893	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		4 360	4 360
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 360

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

--

Détail de l'Actif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	228 563	3,61	204 153	2,74	24 410	11,96
Concessions brevets et droits similaires	102 191	1,61	80 538	1,08	21 653	26,89
LOGICIELS	324 808	5,13	240 208	3,22	84 600	35,22
AMORT. LOGICIELS	(222 617)	-3,52	(159 670)	-2,14	(62 947)	-39,42
Avances et acomptes versés sur immob. incorporelles	121 698	1,92	116 298	1,56	5 400	4,64
IMMO. INC. EN COURS	121 698	1,92	116 298	1,56	5 400	4,64
Autres immobilisations corporelles	4 674	0,07	7 317	0,10	(2 643)	-36,12
MATERIEL DE BUREAU	11 508	0,18	13 553	0,18	(2 045)	-15,09
AMORT. MATERIEL DE BUREAU	(6 833)	-0,11	(6 236)	-0,08	(597)	-9,58
TOTAL III - Actif Circulant NET	6 102 813	96,39	7 253 607	97,26	(1 150 795)	-15,87
Créances clients et comptes rattachés	1 847 134	29,17	2 204 743	29,56	(357 609)	-16,22
Collectif clients débiteurs			2 204 743	29,56	(2 204 743)	-100,00
CLIENTS - RS20	316 989	5,01			316 989	
CLIENTS AUTRES	854 486	13,50			854 486	
CLIENTS FACT. A ETABLIR	675 660	10,67			675 660	
Autres créances	738 807	11,67	1 520 452	20,39	(781 645)	-51,41
Collectif fournisseurs débiteurs			3 559	0,05	(3 559)	-100,00
URSSAF			32 698	0,44	(32 698)	-100,00
LSN ASSURANCES			529	0,01	(529)	-100,00
TVA DEDUCTIBLE	4 440	0,07	8 427	0,11	(3 987)	-47,31
CREDIT DE TVA A REPORTER	679 588	10,73	454 328	6,09	225 260	49,58
TVA S/ FACTURES NON PARVENUES	54 779	0,87	85 564	1,15	(30 785)	-35,98
ADAMI FRAIS GENERAUX			467 674	6,27	(467 674)	-100,00
SPEDIDAM FRAIS GENERAUX			467 674	6,27	(467 674)	-100,00
Disponibilités	3 512 512	55,48	3 366 357	45,14	146 156	4,34
CREDIT MUTUEL	3 512 512	55,48	3 366 357	45,14	146 156	4,34
Charges constatées d'avance	4 360	0,07	162 056	2,17	(157 696)	-97,31
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 360	0,07	162 056	2,17	(157 696)	-97,31
TOTAL DU BILAN ACTIF	6 331 376	100,00	7 457 761	100,00	(1 126 385)	-15,10

Détail du Passif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	1 000	0,02	1 000	0,01		
Capital Social ou individuel	1 000	0,02	1 000	0,01		
CAPITAL	1 000	0,02	1 000	0,01		
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	6 330 376	99,98	7 456 761	99,99	(1 126 385)	-15,11
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	262		453 149	6,08	(452 887)	-99,94
CLIENTS ACOMPTES RECUS	262		453 149	6,08	(452 887)	-99,94
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	354 191	5,59	545 113	7,31	(190 923)	-35,02
Collectif fournisseurs créditeurs			31 732	0,43	(31 732)	-100,00
FOURNISSEURS	27 100	0,43	27 100		27 100	
FOURN. FACT. NON PARVENUES	327 091	5,17	513 382	6,88	(186 291)	-36,29
Dettes fiscales et sociales	210 891	3,33	281 570	3,78	(70 679)	-25,10
REMB FRAIS DE PERSONNEL			82		(82)	-100,00
CONGES A PAYER	24 816	0,39	17 251	0,23	7 564	43,85
URSSAF	17 656	0,28			17 656	
TICKETS RESTAURANTS	722	0,01	315		407	129,21
AUDIENS (ARRCO)	4 381	0,07	331		4 050	N/S
LSN ASSURANCES	1 075	0,02			1 075	
CH. SOC. S' CP	14 263	0,23	9 677	0,13	4 587	47,40
ORG SOC TAXE APPRENT A PAYER	2 158	0,03	2 308	0,03	(150)	-6,51
ORG SOC FORMATION PROF A PAYER	1 893	0,03	3 426	0,05	(1 533)	-44,74
PREL A LA SOURCE	2 500	0,04	1 114	0,01	1 386	124,42
TVA COLLECTEE			155 891	2,09	(155 891)	-100,00
TVA SFACT.A ETABLIR	112 610	1,78			112 610	
TVA SFACT A ENCAIS.	28 817	0,46	91 174	1,22	(62 357)	-68,39
Autres dettes	5 765 032	91,05	5 834 988	78,24	(69 956)	-1,20
Collectif clients créditeurs			47		(47)	-100,00
PERCEPTIONS STE ETRANGERES	2 239 783	35,38	2 853 581	38,26	(613 798)	-21,51
DROITS AFFECTES NON REGLES	133 310	2,11	131 958	1,77	1 352	1,02
FACT RS20 NON ENCAISSE	288 171	4,55	911 743	12,23	(623 572)	-68,39
REPART DROITS RS 20 d			1 937 659	25,98	(1 937 659)	-100,00
STOCK DE DROITS RS20	2 827 899	44,66			2 827 899	
BENEF. RS20 NON REGLES	268 478	4,24			268 478	
BENEF. RS20 REJET VIR	6 109	0,10			6 109	
BENEF. SE REJET VIR	1 195	0,02			1 195	
EXCEDENT FG A REPARTIR	87				87	
Produits constatés d'avance			341 940	4,59	(341 940)	-100,00
PROD CONSTATES AVANCE			341 940	4,59	(341 940)	-100,00
TOTAL DU BILAN PASSIF	6 331 376	100,00	7 457 761	100,00	(1 126 385)	-15,10

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	1 165 199	100,01	836 521	105,07	328 678	39,29
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	1 165 140	100,00	796 146	100,00	368 994	46,35
Production vendue Services FRANCE	1 165 140	100,00	796 146	100,00	368 994	46,35
PRESTATIONS DE SERVICES			16 690	2,10	(16 690)	-100,00
PRELEVTE 15% FG RS20	602 090	51,68			602 090	
REFACT.CONV. ADAMI	281 525	24,16			281 525	
REFACT. CONV. SPEDIDAM	281 525	24,16			281 525	
REFACT CONV ADAMI			389 728	48,95	(389 728)	-100,00
REFACT CONV SPEDIDAM			389 728	48,95	(389 728)	-100,00
Montant net du chiffre d'affaires	1 165 140	100,00	796 146	100,00	368 994	46,35
Subventions d'exploitation			40 036	5,03	(40 036)	-100,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			40 036	5,03	(40 036)	-100,00
Reprises sur provisions, transferts de charges			328	0,04	(328)	-100,00
TRANSFT DE CHARGES EXPLOIT			328	0,04	(328)	-100,00
Autres produits d'exploitation	59	0,01	11		48	432,58
PRODUITS DE NIVELLEMENT	49		8		41	520,23
NIVELLEMENT REPARTITIONS	9		3		6	206,80
Total des charges d'exploitation	1 163 696	99,88	836 521	105,07	327 175	39,11
Autres achats et charges externes	656 425	56,34	535 167	67,22	121 259	22,66
SOUS TRAITANCE			27 840	3,50	(27 840)	-100,00
EDF - PARIS	18		(48)	-0,01	66	137,50
FOURN ENTRET PETIT EQUIPEMENT	906	0,08	120	0,02	787	657,62
FOURNITURES ADMINISTRATIVES			112	0,01	(112)	-100,00
HEBERGEMENT SITE MODULO	900	0,08	3 000	0,38	(2 100)	-70,00
EBERGEMENT OMNITECH	2 835	0,24	653	0,08	2 183	334,48
HEBERGEMENT COGNITIC	2 480	0,21			2 480	
HEBERGEMENT SITE OVH	328	0,03	4 154	0,52	(3 826)	-92,11
HEBERGEMENT SITE RS20	4				4	
MAINTENANCE FINAXIOME	3 997	0,34	4 668	0,59	(670)	-14,36
MAINTENANCE OMNITECH	7 512	0,64	11 214	1,41	(3 702)	-33,01
MAINTENANCE RS20	19 233	1,65			19 233	
ASSURANCES MULTIRISQUE	12				12	
DOCUMENTATION GENERALE	9		58	0,01	(49)	-84,58
HONORAIRES COM. AUX COMPTES	15 540	1,33	14 800	1,86	740	5,00
DQE SOFTWARE	(745)	-0,06			(745)	
CORTEX / SMART SHEET	3 204	0,28	2 831	0,36	373	13,17
GANDI.NET	154	0,01			154	
HONORAIRES DIVERS	146 560	12,58	78 842	9,90	67 718	85,89
HONORAIRES CABINET COMPTABLE	4 450	0,38	4 370	0,55	80	1,83
REFACTURATION ADAMI	99 410	8,53	212 809	26,73	(113 399)	-53,29
REFACTURATION SPEDIDAM	67 756	5,82	161 269	20,26	(93 513)	-57,99
HONORAIRES RS20	151 899	13,04			151 899	
REFACTUR. ADAMI RS20	35 112	3,01			35 112	
REFACT. SPEDIDAM RS20	84 779	7,28			84 779	
FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX			1 104	0,14	(1 104)	-100,00
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	20				20	
RECEPTIONS	870	0,07	281	0,04	589	209,35

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
FRAIS POST AUX	6 386	0,55	5 054	0,63	1 332	26,36
TELEPHONE	368	0,03	468	0,06	(100)	-21,30
ONE DIRECT	100	0,01	200	0,03	(100)	-50,00
TELEPHONNE RS20	260	0,02			260	
AUT FRAIS CIONS BANCAIRES	2 068	0,18	1 369	0,17	699	51,10
Impôts, taxes et versements assimilés	5 220	0,45	4 341	0,55	879	20,24
FORMATION PROF CONTINUE	3 746	0,32	2 929	0,37	817	27,91
TAXE D'APPRENTISSAGE	1 474	0,13	1 413	0,18	62	4,35
Salaires et traitements	276 331	23,72	153 576	19,29	122 755	79,93
SALAIRES PERSONNEL PERMANENT	66 431	5,70	152 254	19,12	(85 824)	-56,37
SALAIRES RS20	196 337	16,85			196 337	
INDEMNITE INFLATION			100	0,01	(100)	-100,00
VAR PROV CP	7 564	0,65	1 222	0,15	6 343	519,18
PRIMES ET GRATIFICATIONS	6 000	0,51			6 000	
Charges sociales du personnel	159 442	13,68	80 720	10,14	78 722	97,52
COTISATIONS URSSAF	74 093	6,36	62 523	7,85	11 570	18,51
COTISATIONS MUTUELLE-LSN	12 565	1,08	8 660	1,09	3 905	45,10
COTISATIONS AUDIENS (ARRCO)	19 982	1,71	20 047	2,52	(65)	-0,33
COTISATIONS MEDERIC (AGIRC)	3 523	0,30	3 204	0,40	319	9,96
VAR CH SOC S/ PROV CP	4 587	0,39	2 200	0,28	2 386	108,46
COTISATIONS PREVOYANCE LSN	4 955	0,43	4 427	0,56	529	11,95
CHARGES SOCIALES RS20 CCA	(77 431)	-6,65	(27 928)	-3,51	(49 504)	-177,26
CHARGES SOCIALES RS20	105 359	9,04			105 359	
TITRES REST AURANT	5 078	0,44	4 347	0,55	731	16,83
TRANSPORT DOMICILE-TRAVAIL	2 895	0,25	2 093	0,26	802	38,32
OEUVRES SOCIALES			554	0,07	(554)	-100,00
MEDECINE DU TRAVAIL	267	0,02	174	0,02	93	53,45
IND FORFAIT TELETRAVAIL	623	0,05	420	0,05	203	48,21
AUTRES CHGES DE PERSONNEL	2 946	0,25			2 946	
Dotation aux amortissements sur immobilisations	66 205	5,68	62 689	7,87	3 516	5,61
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	57 098	4,90	62 689	7,87	(5 592)	-8,92
DOTATIONS AMORT IMMOB RS20	9 108	0,78			9 108	
Autres charges de gestion courante	72	0,01	28		44	160,59
DROITS D'AUTEUR & REPROD	42		21		21	99,81
CHARGES DIV. DE GESTION COUR.			4		(4)	-100,00
CHARGES DE NIVELLEMENT	30		3		27	N/S
NIVELLEMENT REPARTITIONS						
Résultat d'exploitation	1 503	0,13			1 503	
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
Résultat financier						
Résultat courant avant impôts	1 503	0,13			1 503	
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles	1 503	0,13			1 503	
Charges exceptionnelles sur opération en capital	1 503	0,13			1 503	

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 12		01/01/2021 12		Variations %	
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
VNC IMMOB. CEDEES	1 503	0,13			1 503	
Résultat exceptionnel	(1 503)	-0,13			(1 503)	
Résultat de l'exercice						

AFFECTATION DES DROITS au 31 décembre 2022

article 131-2 règlement ANC du 1er décembre 2017

NATURE des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31/12/2021 (1)	PERCEPTIONS de l'exercice (2)	MONTANTS affectés aux ayants droit et prescripts dans l'année (3)	PRELEVEMENTS pour la gestion (4)	MONTANTS affectés (art.L 324-17) (5)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales ou culturelles (6)	Fonds	MONTANTS affectés aux ayants droit (*) (7)	DROITS restant à affecter au 31/12/2022 (8) = (1+2+3) - (4+5+6+7)
A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)									
- Droits exclusifs	15 459	19 823				0		8 608	26 674
- Cablo-distribution	975	66 170				0		59 868	7 277
- Rémunération équitable	1 349 170	4 653 949				0		4 812 751	1 190 368
- Copie privée sonore	97 026	561 568				0		619 109	39 485
- Copie privée audiovisuelle	402 344	815 347				0		1 096 213	121 478
SOUS-TOTAL A	1 864 974	6 116 857	0	0	0	0	0	6 596 549	1 385 282
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)									
Article L.212-3-7 (droit à la rémunération annuelle supplémentaire due au titre de l'allongement de la durée des droits)	2 279 599	1 734 918		602 177		0		584 441	2 827 899
Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)									
Article L.132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)									
Article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)									
Article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)									
Article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)									
Article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)									
SOUS-TOTAL B	2 279 599	1 734 918	0	602 177	0	0	0	584 441	2 827 899
Produits Financiers	0	0						0	0
TOTAL	4 144 573	7 851 775	0	602 177	0	0	0	7 180 990	4 213 181

Sommes perçues mais non encore réparties au 31-12-2022

Article 131-3

Il s'agit des sommes restant à affecter à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	année de perception	
		2022	2021
- Droits exclusifs	26 674	18 241	8 433
- Cablo-distribution * (détail type d'utilisation annexé ci-dessous)	7 277	7 277	0
- Rémunération équitable * (détail type d'utilisation annexé ci-dessous)	1 190 368	1 165 301	25 067
- Copie privée sonore	39 485	33 191	6 294
- Copie privée audiovisuelle	121 478	118 047	3 431
SOUS-TOTAL A	1 385 282	1 342 057	43 225
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)	Montant	2022	2021
En application de l'article L.212-3-7 (droit à la rémunération annuelle supplémentaire due au titre de l'allongement de la durée des droits)	2 827 899	1 474 680	1 353 219
Sous total 1	2 827 899	1 474 680	1 353 219
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)			
Sous total 2	0	0	0
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)			
Sous total 3	0	0	0
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)			
Sous total 4	0	0	0
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)			
Sous total 5	0	0	0
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)			
Sous total 6	0	0	0
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de membre de la Communauté Européenne)			
Sous total 7	0	0	0
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)			
Sous total 8	0	0	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)			
Sous total 9	0	0	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)			
Sous total 10	0	0	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)			
Sous total 11	0	0	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)			
Sous total 12	0	0	0
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11+12) = SOUS-TOTAL B	2 827 899	1 474 680	1 353 219
TOTAL	4 213 181	2 816 737	1 396 444

Sommes perçues mais non encore réparties détaillées par type d'utilisation au 31-12-2022

Article 131-3

Il s'agit des sommes restant à affecter à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	année de perception	
	2022	2021
Montant		
- Communication / Retransmission par Cable - Audiovisuel	7 277,00	0,00
- Communication / Retransmission par Cable - Sonore	0,00	0,00
Sous-total cablo-distribution	7 277,00	0,00
Montant		
A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	2022	2021
- Communication au Public - Audiovisuel	271 727,57	0,00
- Communication au Public - Sonore	46 956,53	8 777,00
- Communication au Public Lieux Sonorisés	1 568,29	0,00
- Diffusion - Audiovisuel	65 649,12	0,00
- Diffusion - Sonore	70 159,84	0,00
- Execution Publique - Audiovisuel	12 158,96	0,00
- Execution Publique - Sonore	33 387,49	0,00
- Location - Audiovisuel	11,56	0,00
- Location - Sonore	172,16	0,00
- Mise à Disposition - Audiovisuel	17 997,07	0,00
- Mise à Disposition - Sonore	67 558,25	0,00
- Pret - Audiovisuel	3 366,95	0,00
- Pret - Sonore	37,47	0,00
- Reproduction -Sonore	0,42	0,00
- Retransmission - Audiovisuel	1 969,97	0,00
- Retransmission - Sonore	189,04	0,00
- Type d'utilisation non Communiqué	581 167,81	16 289,97
Sous-total rémunération équatible	1 165 301,50	25 066,97



Sommes réparties mais non encore versées au 31-12-2022

Article 131-4

Il s'agit des sommes affectées aux titulaires de droits mais pas encore versées à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

	Montant	année de perception			
		2022	2021	2020	2019
A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)					
- Droits exclusifs	152	1	85	44	
- Cablo-distribution * (détail type d'utilisation annexé ci-dessous)	116	55	53	2	
- Rémunération équitable * (détail type d'utilisation annexé ci-dessous)	112 293	21 234	22 135	21 592	44 247
- Copie privée sonore	18 854	3 969	3 885	2 104	8 889
- Copie privée audiovisuelle	1 898	505	804	290	287
SOUS-TOTAL A	133 313	25 764	26 962	24 032	53 423
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)					
En application de l'article L.212-3-7 (droit à la rémunération annuelle supplémentaire due au titre de l'allongement de la durée des droits)	268 478	0	268 478		
Sous total 1	268 478	0	268 478	0	0
En application de l'article L.122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)					
Sous total 2	0	0	0	0	0
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)					
Sous total 3	0	0	0	0	0
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)					
Sous total 4	0	0	0	0	0
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)					
Sous total 5	0	0	0	0	0
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)					
Sous total 6	0	0	0	0	0
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)					
Sous total 7	0	0	0	0	0
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)					
Sous total 8	0	0	0	0	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)					
Sous total 9	0	0	0	0	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)					
Sous total 10	0	0	0	0	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)					
Sous total 11	0	0	0	0	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)					
Sous total 12	0	0	0	0	0
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11+12) = SOUS-TOTAL B	268 478	0	268 478	0	0
TOTAL	401 791	25 764	295 440	24 032	53 423

Sommes réparties mais non encore versées détaillées par type d'utilisation au 31-12-2022

Article 131-4

Il s'agit des sommes affectées aux titulaires de droits mais pas encore versées à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

	Montant	année de perception				
		2022	2021	2020	2019	2018
A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)						
- Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	62,64	0,00	1,76			
- Communication / Retransmission par Câble - Sonore	52,76	52,76	0,00			5,64
						0,00
Sous total câblodistribution	115,40	52,76	1,76		0,00	5,64
A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)						
- Communication au Public - Audiovisuel	224,17	38,32	48,36			77,20
- Communication au Public - Sonore	5 193,42	2 087,93	1 640,84		854,23	0,00
- Communication au Public Lieux Sonorisés	77,54	0,19	0,00		3,84	0,00
- Diffusion - Audiovisuel	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
- Diffusion - Sonore	3 940,95	797,69	1 886,57		534,30	385,70
- Execution Publique - Audiovisuel	0,76	0,00	0,09		0,00	0,29
- Execution Publique - Sonore	1 517,52	1 183,01	175,32		48,30	0,00
- Location - Audiovisuel	19,61	3,11	15,55		0,95	0,00
- Location - Sonore	120,96	3,16	22,32		62,73	32,75
- Mise à Disposition - Audiovisuel	25,17	23,08	2,09		0,00	0,00
- Mise à Disposition - Sonore	571,89	288,17	231,27		0,00	0,00
- Pret - Audiovisuel	13,92	1,05	0,00		0,00	0,00
- Pret - Sonore	54,87	12,58	0,95		2,37	0,00
- Reproduction -Sonore	0,21	0,00	0,19		0,02	0,00
- Retransmission - Audiovisuel	110,04	33,41	54,70		21,93	0,00
- Retransmission - Sonore	29,02	22,39	0,86		0,64	0,00
- Type d'utilisation non Communiqué	100 392,52	17 640,86	17 512,68		42 693,81	2 588,70
Sous total rémunération équitable	112 292,57	22 134,95	21 591,79		44 247,19	3 084,64

Sommes versées au 31-12-2022

Article 131-5

Il s'agit des sommes effectivement versées au titulaire de droits

Montants bruts avant prélèvements fiscaux et sociaux (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant
- Droits exclusifs	8 527
- Cablo-distribution * (détail type d'utilisation annexé ci-dessous)	59 525
- Rémunération équitable * (détail type d'utilisation annexé ci-dessous)	4 767 900
- Copie privée sonore	566 268
- Copie privée audiovisuelle	1 139 574
SOUS-TOTAL A	6 541 794
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)	Montant
En application de l'article L.212-3-7 (droit à la rémunération annuelle supplémentaire due au titre de l'allongement de la durée des droits)	316 309
Sous total 1	316 309
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)	
Sous total 2	0
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)	
Sous total 3	0
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)	
Sous total 4	0
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)	
Sous total 5	0
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)	
Sous total 6	0
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la Communauté membre de la Communauté Européenne)	
Sous total 7	0
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	
Sous total 8	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	
Sous total 9	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	
Sous total 10	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)	
Sous total 11	0
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)	
Sous total 12	0
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11) = SOUS-TOTAL B	316 309
TOTAL	6 858 103

Sommes versées détaillées par type d'utilisation au 31-12-2022

Article 131-5

Il s'agit des sommes effectivement versées au titulaire de droits

Montants bruts avant prélèvements fiscaux et sociaux (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

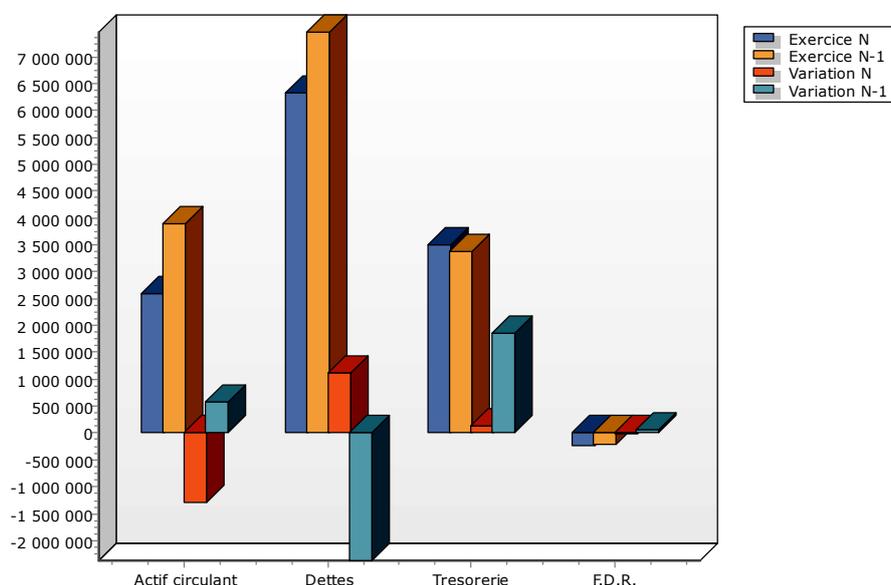
A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant
- Communication / Retransmission par Cable - Audiovisuel	43 975,51
- Communication / Retransmission par Cable - Sonore	15 549,87
Sous total cablo-distribution	59 525,38

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant
- Communication au Public - Audiovisuel	214 069,66
- Communication au Public - Sonore	143 981,47
- Communication au Public Lieux Sonorisés	9 084,11
- Diffusion - Audiovisuel	93 352,05
- Diffusion - Sonore	268 051,33
- Execution Publique - Audiovisuel	10 023,38
- Execution Publique - Sonore	152 633,98
- Location - Audiovisuel	53,62
- Location - Sonore	633,54
- Mise à Disposition - Audiovisuel	21 836,34
- Mise à Disposition - Sonore	24 658,00
- Pret - Audiovisuel	19 598,90
- Pret - Sonore	5 265,75
- Reproduction - Sonore	860,87
- Retransmission - Audiovisuel	75 349,34
- Retransmission - Sonore	53 933,10
- Type d'utilisation non Communiqué	3 674 514,24
Sous total rémunération équitable	4 767 899,68

Tableau de Financement

		31/12/2022			31/12/2021
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Clients	2 204 743	1 847 134	(357 609)	279 627
	Autres créances	1 682 508	743 166	(939 341)	306 235
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 887 251	2 590 301	(1 296 950)	585 863
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	545 113	354 191	190 923	243 051
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	6 911 647	5 976 185	935 462	(2 614 269)
	TOTAL DETTES A COURT TERME	7 456 761	6 330 376	1 126 385	(2 371 218)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(3 569 510)	(3 740 075)	(170 566)	(1 785 355)
TRESORERIE	Disponible	3 366 357	3 512 512	146 156	1 847 054
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque				
	TOTAL TRESORERIE	3 366 357	3 512 512	146 156	1 847 054
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		(203 153)	(227 563)	(24 410)	61 699

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif



Rapport de gestion des co-gérants pour l'année 2022 comprenant le rapport financier et le rapport d'activité du Conseil de gérance

① **Situation de la société durant l'exercice écoulé.**

La Société des Artistes Interprètes a été créée le 2 novembre 2004 et immatriculée au registre du commerce le 29 novembre 2004.

L'exercice a eu une durée de 12 mois, soit du 01 Janvier au 31 décembre 2022.

Les comptes de ce dix-huitième exercice clos au 31 décembre 2022 traduisent les opérations réalisées.

② **Faits caractéristiques de l'exercice.**

Les perceptions de l'exercice 2022 n'ont pas diminué autant que prévu à la suite de la crise sanitaire de la COVID 19.

Les chiffres de perception en provenance des organismes de gestion collective étrangers sont ainsi très légèrement en recul pour l'année 2022 par rapport à l'année 2021, ce recul étant essentiellement dû à quelques décalages d'encaissements d'une année sur l'autre.

La SAI a poursuivi ses objectifs, se concentrant principalement sur la rémunération supplémentaire de 20% liée à l'allongement de la durée des droits. Le développement d'un outil de répartition a permis de payer pour la première fois les artistes-interprètes, pour les perceptions de 2021 en provenance des producteurs de phonogrammes.

La société a procédé à l'embauche d'une responsable comptable en juillet 2022. La SAI a poursuivi la construction de ses projets ou outils informatiques avec une équipe restreinte de consultants et développeurs. L'équipe de prestataires est composée d'un directeur de programme, d'un AMOA et de développeurs externes.

Sur plan des instances : l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SAI s'est tenue en visioconférence le 30 juin 2022. Le conseil de gérance s'est réuni 11 fois. Le conseil de surveillance s'est réuni une fois le 07 juin 2022 et a présenté, conformément aux statuts, un rapport annuel lors de l'assemblée générale.

Au titre de la rémunération supplémentaire de 20%, la SAI a poursuivi ses perceptions annuelles. Néanmoins, certaines déclarations de phonogrammes et de recettes de la part de producteurs phonographiques ne sont toujours pas parvenues à la SAI en dépit de relances régulières. L'impact des absences de déclaration est bien évidemment un manque à gagner pour les artistes interprètes éligibles.

Le montant total des rémunérations encaissées au titre de la rémunération supplémentaire de 20% pour l'année 2022 a été de 1.908.409 € TTC, soit 1.734.918 € H.T.

Les opérations de répartition se sont déroulées courant 2022 et les paiements ont eu lieu à compter d'octobre 2022.

Au titre des rémunérations en provenance des sociétés étrangères, celles-ci sont toujours perçues par la SAI puis « traitées » par les outils informatiques de répartition et de paiement afin notamment de déterminer si ces montants doivent être versés aux artistes-interprètes par la SPEDIDAM (pour les associés de la SPEDIDAM), par l'ADAMI (pour les associés de l'ADAMI) ou par la SAI (pour les associés des deux sociétés qui leur ont confié un mandat de perception de leurs droits à l'étranger).

Conformément à ces règles, la SAI a perçu 6.116.856 € au cours de l'année 2022. Elle a procédé au cours de l'année 2022 à des paiements directs aux artistes-interprètes associés des deux sociétés d'un montant total de 1.226.750 €. Le solde est payé aux artistes interprètes associés uniquement de l'Adami ou de la Spedidam par la société dont ils sont membres.

L'Adami et la Spedidam ont préparé un avenant à leur accord du 17 octobre 2016, dont la SAI est également signataire. Cet avenant a pour objet de faire évoluer l'accord selon les 3 axes suivants : créer le référentiel de données commun aux trois sociétés ; réviser en conséquence les échéances du calendrier des travaux ; prévoir les livraisons de données, à partir du référentiel commun, aux bases de données internationales gérées par le SCAPR. Cet avenant a été signé le 20 avril 2022.

③ Normes de présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément au règlement n° 2017-07 de l'Autorité des normes comptables relatif à l'harmonisation des règles comptables et à la présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective.

④ Evolution prévisible.

Les conséquences économiques de la crise sanitaire semblent désormais passées. La SAI envisage donc de bonnes perceptions en provenance de l'étranger pour l'année 2023. Ces dernières proviennent de la rémunération équitable ainsi que de la copie privée.

La SAI va désormais poursuivre tout au long de l'exercice 2023 les paiements aux artistes de la rémunération supplémentaire de 20%.

⑤ Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

A la clôture de l'exercice 2022, les dettes fournisseurs et les créances clients se présentent comme suit :

Solde des dettes fournisseurs au 31/12/2022 par dates d'échéance				
	< 30 j	de 30 j à 60 j	> 60 j	Total TTC
Dettes à échoir	22 630,60 €	- €	- €	22 630,60 €
Dettes échues	3 724,96 €	744,00 €	- €	4 468,96 €
Montant total TTC	26 355,56 €	744,00 €	- €	27 099,56 €

Solde des créances clients au 31/12/2022 par dates d'échéance				
	< 30 j	de 30 j à 60 j	> 60 j	Total TTC
Créances à échoir	792 906,76 €	11 180,70 €	- €	804 087,46 €
Créances échues	367 402,21 €	-	15,33 €	367 386,88 €
Montant total TTC	1 160 308,97 €	11 180,70 €	- 15,33 €	1 171 474,34 €



CABINET SAMAMA

Expert comptable / Commissaire aux comptes
EXPERT-COMPTABLE inscrit au Tableau de l'Ordre de Paris
COMMISSAIRE AUX COMPTES Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Numéro d'Organisme de Formation : 11 92 07276 92
E-mail : eric.samama@samexpert.fr

SOCIETE DES ARTISTES INTERPRETES SAI

SOCIETE CIVILE

SIEGE SOCIAL : 16, rue Amélie - 75007 PARIS

R.C.S.PARIS 478 621 575

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux
1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété
intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu
à l'article L. 326-1 du même code**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Associés.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société La Société des Artistes Interprètes (SAI) et en application des articles L. 326 8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du même code communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de vos Co- Gérants à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, et des données internes de gestion à la SAI en lien avec la comptabilité. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de votre société.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

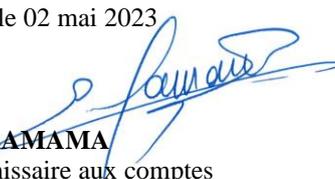
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle données dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- vérifier la concordance de ces informations avec les données internes de gestion à la SAI en lien avec la comptabilité concernées ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle.

Paris, le 02 mai 2023


Eric SAMAMA
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Paris
12 rue du Rocher
75008 PARIS